



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Campagnes electorales

Question écrite n° 46994

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que dans le cadre des comptes de campagnes pour les prochaines elections legislatives, les deputes sortant peuvent etre amenes a s'interroger sur la participation de leurs assistants parlementaires. Dans l'hypothese ou le dit assistant parlementaire participe pendant ses heures de service a la campagne electorale, il souhaiterait qu'il lui indique si la fraction correspondante du salaire doit etre integree aux comptes de campagnes. Si oui, et dans la mesure ou les assitants parlementaires sont payes avec de l'argent public, il souhaiterait egalement qu'il lui indique s'il n'y a pas une incompatibilite avec l'interdiction pour les candidats d'utiliser des fonds publics pour leur campagne.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46994

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 79